

Commission Automobile

LA FIN DES CARTES VERTES LE 1^{ER} AVRIL 2024

Ordre du jour

- **Introduction**
- **Le Ficher des Véhicules Assurés, un préalable nécessaire à la suppression de la carte verte**
- **Un travail de pédagogie important autour de cette réforme**
- **Conclusion**

Introduction

La carte verte et la vignette en tant que moyens de contrôle du respect de l'obligation RC disparaissent au 1er avril 2024

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE	2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS	9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule)
3. VALIDABLE DU _____ AU _____ Jour Mois Année Jour Mois Année (Ces deux dates comprises).	4. Code pays / Code assureur / Numéro	
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur	6. Catégorie du véhicule*	7. Marque du véhicule
A		
8. VALIDITÉ TERRITORIALE Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso		
vous accompagne au quotidien pour vous rendre la route encore plus sûre. Pour toute information, contactez-nous au: De France: De l'étranger:		
* CATÉGORIE DE VÉHICULES - CODE : A. AUTOMOBILE C. CAMION OU TRACTEUR E. AUTOBUS OU AUTOCAR G. AUTRES B. MOTOCYCLETTE D. CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F. REMORQUE		

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.
 (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie



- Carte internationale d'assurance automobile (IMIC) dite « carte verte »
- Fait office d'attestation d'assurance sur le territoire français
- Formalisme au niveau ONU / CoB

- Certificat d'assurance ou vignette ou papillon
- À apposer sur le pare-brise
- Formalisme régi par code des assurances

Un travail de longue haleine

Suite à 2 augmentations successives des contributions du FGAO (2008 et 2010), comment traiter la non-assurance à la racine ?

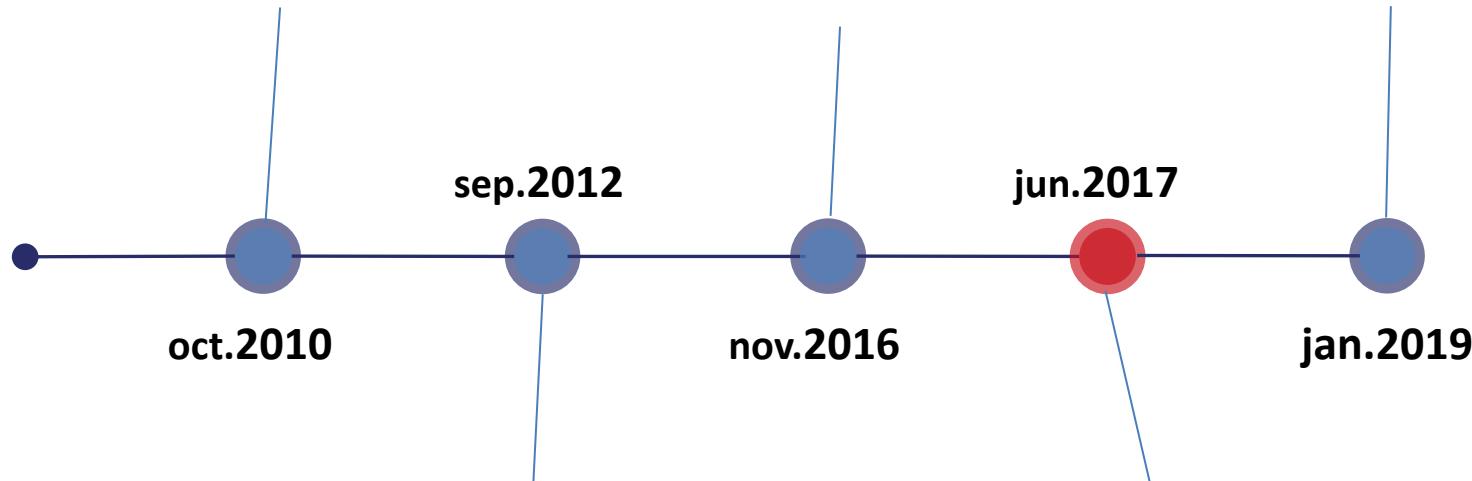
Mission Lagarde

Adoption de la loi de modernisation de la Justice du XXI^e siècle créant le FVA

Loi Justice XXI

Entrée en service et accès des forces de l'ordre au

FVA

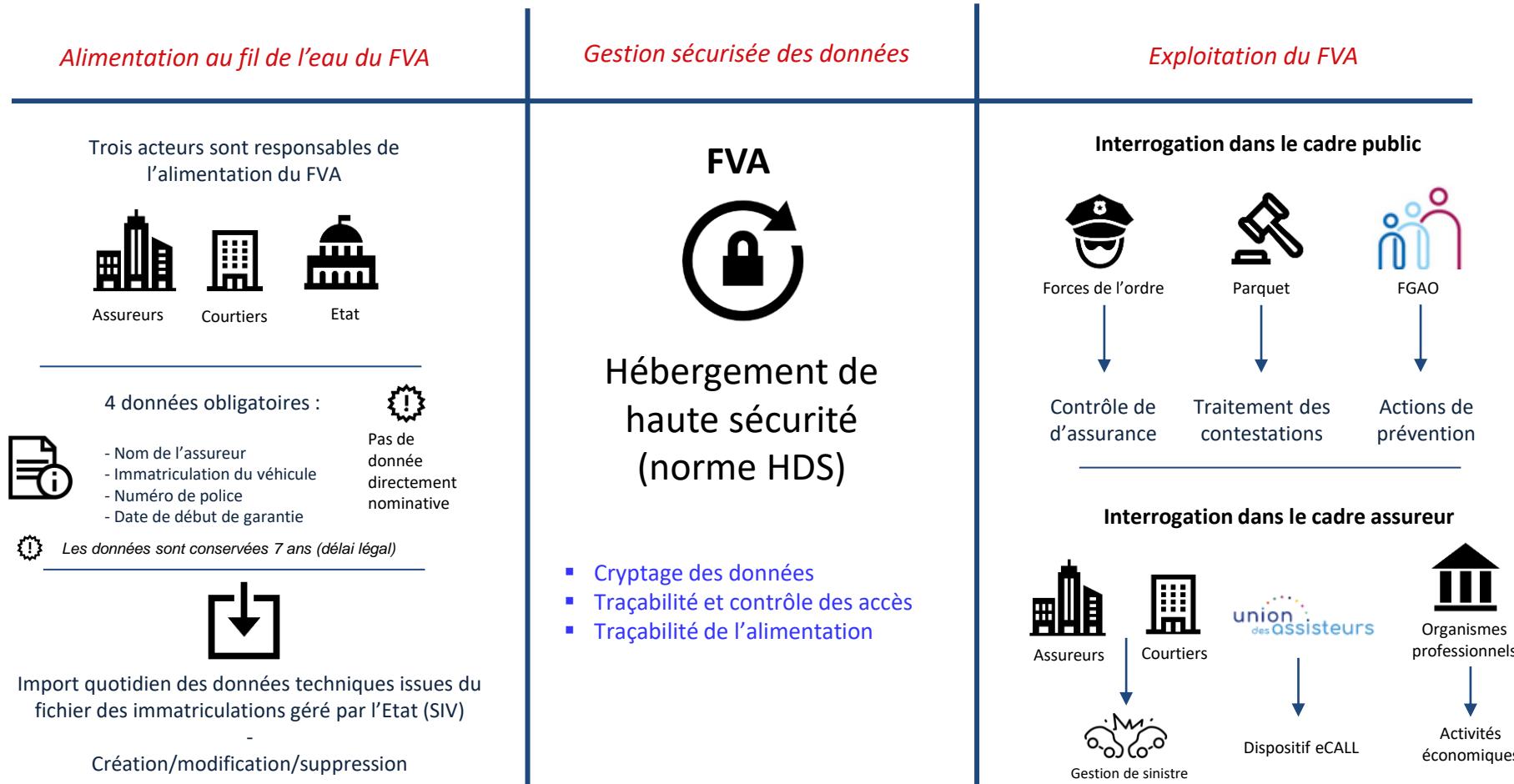


De travailler à la création du Fichier des Véhicules Assurés (FVA) ouvrant la voie à une « carte verte électronique »

Pour supprimer l'attestation (carte verte) et le certificat (vignette) d'assurance

Le FVA, un préalable nécessaire à la suppression de la carte verte

Le FVA, un fichier aux multiples interactions...



...qui a nécessité un travail important de recensement des types de véhicules...

<p><i>Véhicules terrestres à moteur ayant leur stationnement habituel sur le territoire français</i></p>	<p>Immatriculation France métropolitaine + DOM</p>	 Plaques SIV (Depuis 2009)	 Cas général	Soumis à déclaration au FVA
		 Remorques	- 750 Kg Déclaration facultative (jusqu'en 2025) + 750 Kg Soumis à déclaration au FVA	
		 agricoles	Déclaration facultative (jusqu'en 2025)	
	<p>Immatriculation TOM + COM + autres territoires</p>	 Plaques FNI (avant 2009)	 Cas général	Soumis à déclaration au FVA
		 Remorques	- 750 Kg Déclaration facultative (jusqu'en 2025) + 750 Kg Soumis à déclaration au FVA	
		 agricoles	Déclaration facultative (jusqu'en 2025)	
	 Cyclo	 Cas général	Soumis à déclaration au FVA	
	<p>Non-soumis à immatriculation</p>	 Monaco	En cours de discussion avec les pouvoirs publics	
		Collectivités d'outre-mer (Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon)	Soumis à déclaration au FVA	
		Territoire d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française..)	Déclaration facultative	
		Véhicules importés (Règle : immatriculation non-française durant 30 jours)	Soumis à déclaration au FVA	
		Engin de chantier EDPM Remorque de - 500 Kg Véhicules de course	Non-applicables à l'alimentation du FVA	

...pour une exploitation optimale des pouvoirs publics comme des adhérents.



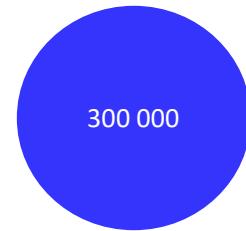
Interrogations des forces de l'ordre



Fichier des véhicules assurés
Agira



Mouvement du SIV / jour
(moyenne hors dimanche)

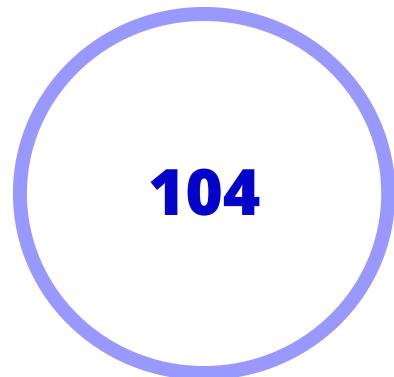


Mouvement du FVA / jour
(moyenne hors dimanche)

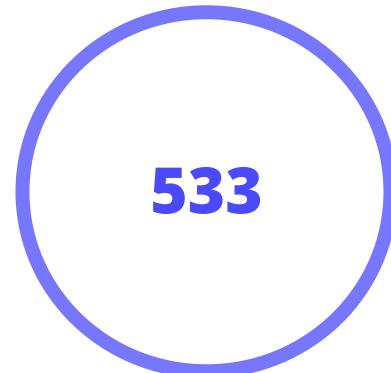


Interrogations des assureurs en gestion sinistre

...pour une exploitation optimale des pouvoirs publics comme des adhérents.



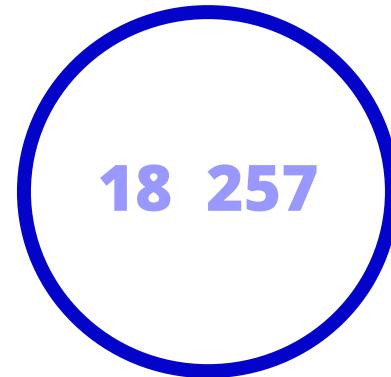
Entreprise
d'assurance



Intermédiaire
d'assurance



Véhicules
dans le
FVA



Utilisateurs dans
les entreprises¹⁰
d'assurance

Un travail de pédagogie important autour de cette réforme

Pour rassurer les conducteurs...

La fin de la carte verte

• simple, • fiable, • écologique.

Suppression de la carte verte dès le 1^{er} avril 2024 pour tous les véhicules immatriculés.



+ simple

Plus d'attestation à présenter ni de certificat à apposer.
Plus d'amende en cas d'oubli.



+ fiable

Vérification en temps réel en cas de contrôle par les forces de l'ordre. Grâce à la plaque d'immatriculation, elles pourront vérifier que le véhicule est assuré en consultant le Fichier des Véhicules Assurés.



+ écologique

50 millions de papiers en moins chaque année.



À l'étranger

Il reste nécessaire d'avoir une Carte Internationale de Mobilité (CIM), en version papier, si vous voyagez dans l'un de ces pays : Albanie, Azerbaïdjan, Maroc, Moldavie, République des Macédoniens du Nord, Tunisie, Turquie, Ukraine.

Contactez votre assureur avant de partir.



A savoir

À la souscription du contrat, réception du Mémo Véhicule Assuré, un document unique à conserver pour :

- prêter son véhicule,
- rédiger un constat,
- déclarer un sinistre.

Véhicule non immatriculé

Vous recevez une attestation d'assurance à conserver en cas de contrôle et un certificat d'assurance à apposer sur votre véhicule.

fva-assurance.fr

En cas de contrôle
Pour remplir un constat
En cas de départ à l'étranger
Consultez notre FAQ

?

QR code



À savoir

À la souscription du contrat, réception du Mémo Véhicule Assuré, un document unique à conserver pour :

- prêter son véhicule,
- rédiger un constat,
- déclarer un sinistre.

Véhicule non immatriculé

Vous recevez une attestation d'assurance à conserver en cas de contrôle et un certificat d'assurance à apposer sur votre véhicule.

fva-assurance.fr

Il est possible de vérifier la présence de son véhicule dans le Fichier des Véhicules Assurés sur fva-assurance.fr

Un serveur vocal est également disponible au 01 83 64 32 22.

FICHIER DES VÉHICULES ASSURÉS

Agira

Vérifier que votre véhicule figure sur le FVA

Ce formulaire permet de vérifier que votre véhicule figure dans le Fichier des Véhicules Assurés (FVA). Les données sont actualisées régulièrement ; si vous venez de vous assurer et que votre véhicule n'y figure pas, nous vous invitons à consulter de nouveau le fichier dans les jours qui viennent.

Les champs marqués par * sont obligatoires

Interrogation du FVA

Veuillez sélectionner le format d'immatriculation de votre véhicule.

Immatriculation depuis 2009	Immatriculation avant 2009	Immatriculation avant 1995
AA-123-AA	123 ABC 45	123 AAA 01

© 2022 - Agira - Mentions légales

...pour avertir sur l'exception...

La fin de la carte verte

• simple, • fiable, • écologique.

Suppression de la carte verte dès le 1^{er} avril 2024 pour tous les véhicules immatriculés.

+ simple
Plus d'attestation à présenter ni de certificat à apposer.
Plus d'amende en cas d'oubli.

+ fiable
Vérification en temps réel en cas de contrôle par les forces de l'ordre. Grâce à la plaque d'immatriculation, elles pourront vérifier que le véhicule est assuré en consultant le Fichier des Véhicules Assurés.

+ écologique
50 millions de papiers en moins chaque année.

À l'étranger
Il reste nécessaire d'avoir une Carte internationale d'assurance automobile (IMIC), en version papier, si vous voyagez dans l'un de ces pays : Albanie, Azerbaïjan, Maroc, Moldavie, République des Macédoines du Nord, Tunisie, Turquie, Ukraine.

Contactez votre assureur avant de partir.

A savoir
À la souscription du contrat, réception du Mémo Véhicule Assuré, un document unique à conserver pour :
- déclarer un accident,
- décliner un constat,
- déclarer un sinistre.

Il est possible de vérifier la présence de son véhicule dans le Fichier des Véhicules Assurés sur www.amrae.fr. Un service en ligne est également disponible au 01 83 64 32 22.

En cas de contrôle
En cas de prêt de mon véhicule
Pour remplir un constat
En cas de départ à l'étranger
Consultez notre FAQ

?

Pour tout savoir sur la fin de la carte verte, rendez-vous sur le site de votre assureur ou sur www.franceassureurs.fr



1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS	3. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou de l'utilisateur du véhicule)																																																		
<table border="1"> <tr> <td>DU</td> <td>VALIDABLE</td> <td>AU</td> <td>Code pays/Code assureur/Numero F522/</td> </tr> <tr> <td>Jour</td> <td>Mois</td> <td>Année</td> <td>—</td> </tr> <tr> <td colspan="4">(cas deux dates comprises)</td> </tr> </table>		DU	VALIDABLE	AU	Code pays/Code assureur/Numero F522/	Jour	Mois	Année	—	(cas deux dates comprises)				4. Marque du véhicule	5. N° immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur	6. Catégorie du véhicule *																																					
DU	VALIDABLE	AU	Code pays/Code assureur/Numero F522/																																																		
Jour	Mois	Année	—																																																		
(cas deux dates comprises)																																																					
7. VALIDITÉ TERRITORIALE																																																					
Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org). Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.																																																					
<table border="1"> <tr> <td>A</td> <td>B</td> <td>BG</td> <td>CY⁽¹⁾</td> <td>C2</td> <td>D</td> <td>DK</td> <td>E</td> <td>EST</td> <td>F</td> <td>FIN</td> <td>GB</td> </tr> <tr> <td>GR</td> <td>H</td> <td>HR</td> <td>I</td> <td>IRL</td> <td>IS</td> <td>L</td> <td>LT</td> <td>LV</td> <td>M</td> <td>N</td> <td>NL</td> </tr> <tr> <td>P</td> <td>PL</td> <td>RO</td> <td>S</td> <td>SK</td> <td>SLO</td> <td>CH</td> <td>AL</td> <td>AND</td> <td>BIH</td> <td>BV</td> <td>IL</td> </tr> <tr> <td>IR</td> <td>MA</td> <td>MD</td> <td>MK</td> <td>NNE</td> <td>RUS</td> <td>SRI⁽²⁾</td> <td>TN</td> <td>TR</td> <td>UA</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>						A	B	BG	CY ⁽¹⁾	C2	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BIH	BV	IL	IR	MA	MD	MK	NNE	RUS	SRI ⁽²⁾	TN	TR	UA		
A	B	BG	CY ⁽¹⁾	C2	D	DK	E	EST	F	FIN	GB																																										
GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL																																										
P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BIH	BV	IL																																										
IR	MA	MD	MK	NNE	RUS	SRI ⁽²⁾	TN	TR	UA																																												
<p>(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.</p> <p>(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie.</p>																																																					
<p>* CATEGORIE DU VEHICULE - CODE : A : AUTOMOBILE (1) C : CAMION OU TRACTEUR (2) E : AUTOBUS OU AUTOCAR G : AUTRES B : MOTO CYCLETTE D : CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE F : REMORQUE</p> <p>(1) catégorie A : extension sur remorque jusqu'à 750 kg (2) catégorie C/tracteur : extension sur remorque</p>																																																					

...pour rappeler la règle pour les véhicules non immatriculés.

La fin de la carte verte

• simple, • fiable, • écologique.

Suppression de la carte verte dès le 1^{er} avril 2024 pour tous les véhicules immatriculés.



+ simple
Plus d'attestation à présenter ni de certificat à apposer.
Plus d'amende en cas d'oubli.



+ fiable
Vérification en temps réel en cas de contrôle par les forces de l'ordre.
Grâce à la plaque d'immatriculation, elles pourront vérifier que le véhicule est assuré en consultant le Fichier des Véhicules Assurés.



+ écologique
50 millions de papiers en moins chaque année.



À l'étranger
Il reste nécessaire d'avoir une Carte Internationale de Mobilité Automobile (CIMA), en version papier, si vous voyagez dans l'un de ces pays : Albanie, Azerbaïdjan, Maroc, Moldavie, République des Macédoniens du Nord, Tunisie, Turquie, Ukraine.

Contactez votre assureur avant de partir.



A savoir
À la souscription du contrat, réception du Mémo Véhicule Assuré, un document unique à conserver pour :
- vérifier la présence d'un constat,
- déclarer un sinistre.

Il est possible de vérifier la présence de son véhicule dans le Fichier des Véhicules Assurés www.fichierdesvehiculesassurees.fr. Un service en ligne est également disponible au 01 81 64 32 22.



En cas de contrôle
En cas de prêt de mon véhicule
Pour remplir un constat
En cas de départ à l'étranger
Consultez notre FAQ

En cas de contrôle
Pour tout savoir sur la fin de la carte verte,
rendez-vous sur le site de votre assureur
ou sur www.franceassureurs.fr



Véhicule non immatriculé

Vous recevez une attestation d'assurance à conserver en cas de contrôle et un certificat d'assurance à apposer sur votre véhicule.

Une réforme aux multiples enjeux

Plus de contraventions pour non-présentation de l'attestation ou non-apposition du certificat

Lutter plus efficacement contre la non-assurance et la fraude documentaire

Plus d'édition annuelle de papiers



Plus de vignette à apposer.



Vérification en temps réel grâce à la plaque.



50 millions de papiers en moins.

Conclusion

- Quel véhicule est concerné par la fin des cartes vertes ?
 - Que faire des cartes vertes actuelles ?
 - Comment le courtier doit communiquer et que doit-il communiquer à son client ?

Annexe / Foire aux questions

- Comment va se présenter le Mémo des Véhicules Assurés ? Que faut-il en faire ?
- Comment cela va fonctionner à l'étranger ?
- Quelles sont les sanctions si le véhicule ne figure pas dans le FVA ?